مصدر هذا الملف هو موقع مدارسي Madarisy.com

Cas N°1 : (3 pts)

Répondre par vrai ou par faux aux affirmations suivantes :

1- Le pain est exonéré de TVA ;
2- Le service de transport est taxé au taux de TVA de 10% ;
3- Une entreprise à activité saisonnière est soumise à la déclaration mensuelle de TVA.

Cas N°2 : (7.5 pts)

La société « **CARTO S.A** », soumise à la déclaration trimestrielle de TVA, met à votre disposition les données comptables suivantes relatives à son exercice 2013 :

Eléments	janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
TVA sur les ventes	47 000	51 500	54 500	55 800	53 600	67 000
TVA payée sur les charges	37 400	48 900	29 400	37 500	48 900	45 200
TVA payée sur les immobilisations	11 500	18 000	4 800	8 400	14 500	12 000

N.B. : La TVA payée sur les charges en Décembre 2012 est 39 500 dh.

Travail à faire : Présenter, dans un tableau, les deux déclarations trimestrielles de TVA pour l'année 2013.

Cas N°2 : (9.5 pts)

La société « **TOUT FIL SARL** », soumise à la déclaration mensuelle de TVA au taux de 20%, met à votre disposition les données comptables suivantes relatives à son exercice 2013 :

Eléments	Mars	Avril	Mai
Ventes encaissées HT	240 000	260 000	390 000
Charges payées HT	200 000	210 000	150 000
Acquisitions d'immobilisations payées HT	50 000	72 000	15 000

N.B. : La TVA payée sur les charges en Février 2013 est 23 500 dh.

Travail à faire : Présenter, dans un tableau, les trois déclarations mensuelles de TVA pour Mars, Avril et Mai 2013.

للحصول على المزيد قم بزيارة الموقع : Madarisy.com